

## Protocole N°8 sur les dangers mortels

### Levage et Utilisation des grues Pons roulants



**SAFEWORK**

#### Contrôles essentiels

- ▶ Interrupteur de fin de course fonctionnel sur la grue.
- ▶ Formation appropriée pour les opérateurs
- ▶ Faire fonctionner l'équipement seule ment si on formé et ayant un permis
- ▶ L'opérateur reste aux commandes lorsque la charge est suspendue
- ▶ Un chemin de transport sécurisé est établi de sorte que la charge suspendue ne se déplace pas au-dessus des employés
- ▶ La capacité de charge est clairement indiquées sur la grue
- ▶ Une inspection appropriée avant utilisation
- ▶ L'opérateur de grues assure que le grément est correct

#### Actions déclenchantes

- ▶ Aucune inspection de pré-utilisation peut être trouvée
- ▶ La grue se déplace au-dessus des employés avec une charge suspendue
- ▶ Les employés non formés peuvent faire fonctionner la grue
- ▶ La capacité de la grue n'est pas connue
- ▶ Il n'existe aucun arme d'activité

## Protocole N°8 sur les dangers mortels

### Levage et Utilisation des grues Grues mobiles



**SAFEWORK**

#### Contrôles essentiels

- ▶ Interrupteur de fin de course fonctionnel sur les grues
- ▶ Inspection appropriée avant utilisation
- ▶ Barricade appropriée de la zone de levage
- ▶ Un tableau de charge utilisé par l'opérateur ou sur ordinateur
- ▶ Opérateurs très bien formés
- ▶ Limites et alarmes informatisées
- ▶ (Seulement 1) personne désignée pour signaler
- ▶ Permis de levage si nécessaire

#### Actions déclenchantes

- ▶ Accès non autorisé à la zone de levage
- ▶ La capacité de la grue n'est pas visible
- ▶ L'utilisation de l'ordinateur est contournée
- ▶ Plusieurs personnes donnant des signaux
- ▶ Absence d'inspection de pré-utilisation
- ▶ L'opérateur ne peut pas présenter des références
- ▶ Des vérins de calage ou des stabilisateurs ne sont pas utilisés pendant l'utilisation de la grue